

---

# MAIRIE DE MAZEROLLES

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

---

### **I- Le cadre général du compte administratif 2023**

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune durant l'année 2023. Il est en tout point concordant avec le compte de gestion établi par le trésorier. Il doit être voté au plus tard le 30 juin.

Il a été approuvé par le Conseil Municipal durant la séance du 08 avril 2024.

### **II- Eléments de contexte**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de	296 077.45 €
- Un déficit d'investissement de	50 717.97 €
- Un déficit des restes à réaliser de	53 810.00 €

### **III- La section de fonctionnement**

#### **1- Les dépenses de fonctionnement**

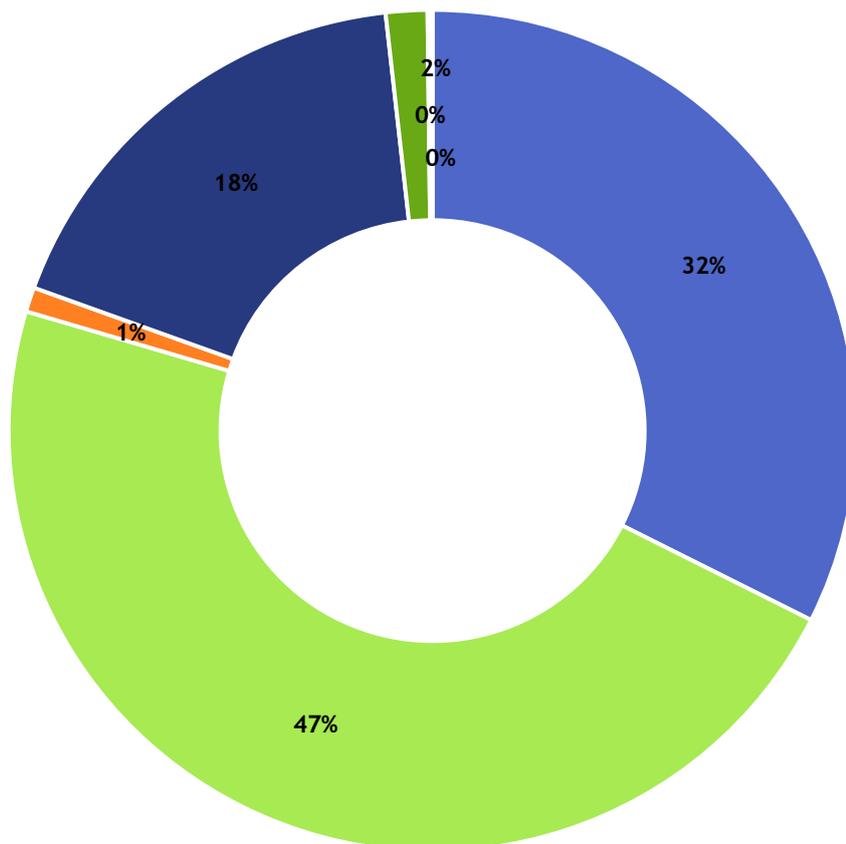
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 876 934.56 € avec 870 519.56 € en dépenses réelles et 6 415.00 € en dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 17.08 % par rapport à 2022 avec :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2023

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations provisions semi-budgétaires



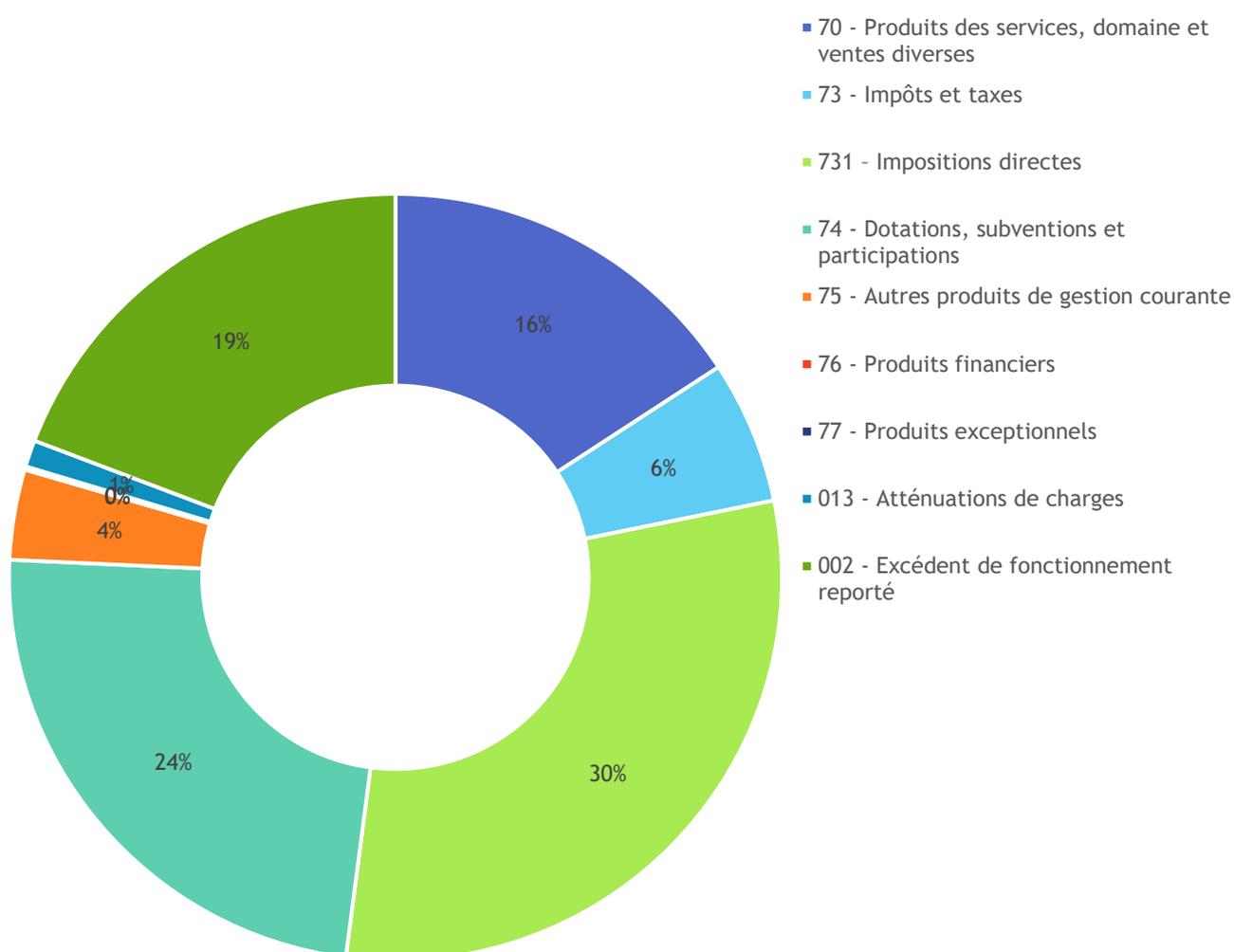
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	287 750,00	282 344,73
012 - Charges de personnel et frais assimilés	410 700,00	410 374,91
014 - Atténuations de produits	9 000,00	8 189,00
65 - Autres charges de gestion courante	163 400,00	154 178,85
66 - Charges financières	14 800,00	13 778,47
67 - Charges exceptionnelles	1 300,00	1 203,60
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	450,00	450,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>887 400,00</b>	<b>870 519,56</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>168 980,00</b>	<b>6 415,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 056 380,00</b>	<b>876 934,56</b>

## 2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 172 828.64 € soit une augmentation de 18.28% par rapport à 2022 avec :

- Hausse du chapitre 70 qui s'explique par la mise en place de la cuisine scolaire, l'augmentation du tarif des repas et une vente de bois ;
- un excédent de fonctionnement reporté de 225 152.29 €.

### Répartition des recettes de fonctionnement 2023



<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2023</b>	
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	133 600,00	184 825,40
<b>73 - Impôts et taxes</b>	72 129,00	70 629,15
<b>731 – Impositions directes</b>	334 248,00	355 068,81
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	236 074,00	277 681,81
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	39 990,00	44 672,23
<b>76 - Produits financiers</b>	3,00	4,62
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0,00	1 585,41
<b>013 - Atténuations de charges</b>	15 000,00	13 208,92
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	225 152,00	225 152,29
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 056 196,00</b>	<b>1 172 828,64</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>184,00</b>	<b>183,37</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 056 380,00</b>	<b>1 173 012,01</b>

#### **IV – La section d'investissement**

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la Commune à moyen ou à long terme. Elle concerne les actions, les dépenses et les recettes permettant d'accroître son patrimoine.

##### **1- Les dépenses d'investissement**

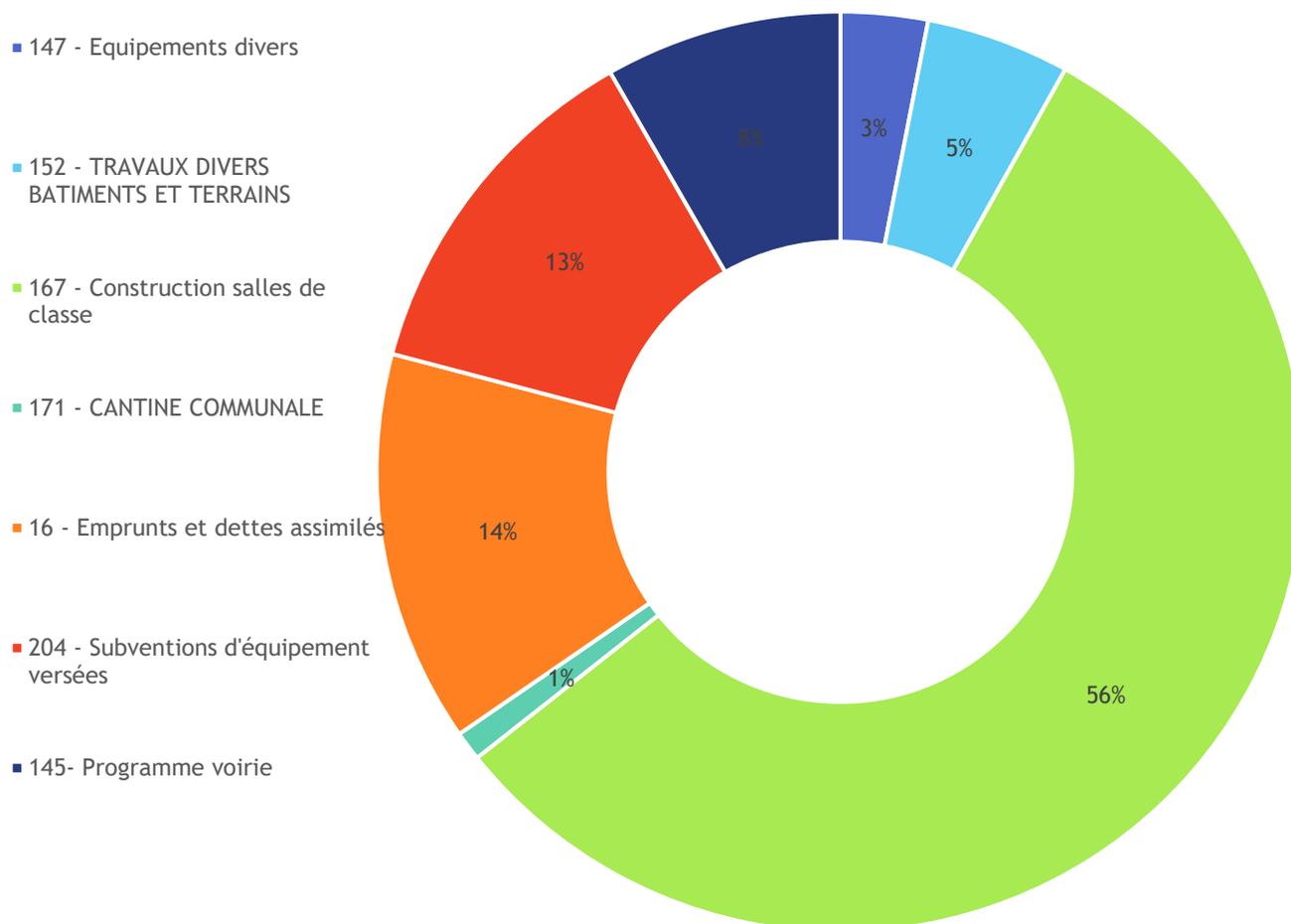
Cette section regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'étude et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

L'année 2023 a été marquée par la fin des travaux du groupe scolaire.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 447 044.05 € avec 435 611.82 € en dépenses réelles et 11 432.23 € en dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

## Répartition des dépenses d'investissement 2023



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	
	Budget	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	60 060,00	60 004,42
204 - Subventions d'équipement versées	135 000,00	54 917,44
21 - Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>196 060,00</b>	<b>114 921,86</b>
145-programme voirie	39 816,00	36 010,14
147 - Equipements divers	17 000,00	13 236,05
152 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS ET TERRAINS	25 000,00	21 843,53
167 - Construction salles de classe	267 681,00	245 132,78
171 - CANTINE COMMUNALE	4 500,00	4 467,46
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>353 997,00</b>	<b>320 689,96</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 434,00</b>	<b>11 432,23</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>561 491,00</b>	<b>447 044,05</b>

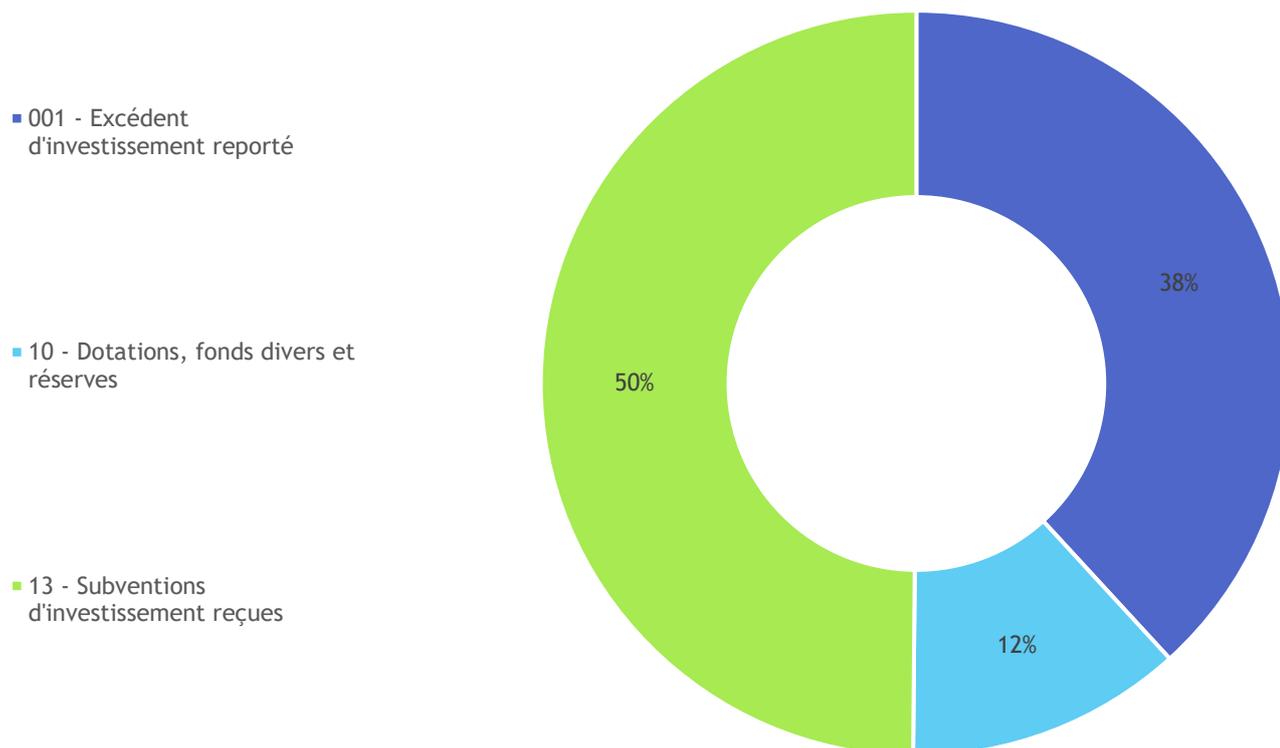
## 2- Les recettes d'investissement :

Cette section comporte les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement), les subventions d'investissement perçues pour les programmes d'investissement et l'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 396 326.08 € avec 378 662.22 € en recettes réelles d'investissement et 17 663.86 € en recettes d'ordre.

Les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

### Répartition des recettes d'investissement 2023



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	
	Budget	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	144 711,00	144 711,83
10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 100,00	45 149,08
13 - Subventions d'investissement reçues	3 000,00	188 801,31
145 - Programme voirie	14 450,00	0,00
167 - Construction salles de classe	145 500,00	0,00
171 - CANTINE COMMUNALE	27 500,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>381 261,00</b>	<b>378 662,22</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>180 230,00</b>	<b>17 663,86</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>561 491,00</b>	<b>396 326,08</b>

## **1- Emprunt**

Le remboursement du capital des emprunts est de 60 004.42 € et représente 13.77% des dépenses d'investissement. La structure de la dette ne représente pas de danger.

<b>Annuités 2023</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>
73 782.89 €	60 004.42 €	13 778.47 €

## **2- Effectifs et charges de personnel**

Les charges de personnel pour 2023 s'élevaient à 410 374.91 €.

La Commune est organisée en plusieurs services.

- Le service administratif de la mairie est composé de deux agents à temps complet.
- Le service école/cuisine était composé au 31 décembre 2023 de cinq agents titulaires (deux à temps complet et trois à temps non complet), de sept contractuels et de trois agents en contrats aidés avec une prise en charge à 30 % par l'État pour un agent et à 50 % par le Département pour deux agents.